

INFORMATIONS MÉDICALES COVID-19 VOTRE MUTUELLE VOUS ACCOMPAGNE



Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, les équipes peuvent, plus que jamais, apporter des réponses à vos préoccupations. Nos infirmières mettent leurs compétences à votre service et s'engagent pour vous soutenir, en participant activement à l'effort de solidarité et d'entraide.

Il est essentiel de maintenir les liens pour vous aider à assurer votre sécurité, pour répondre à vos questions relatives au COVID-19, pour vous rassurer en amont d'une hospitalisation dans ce contexte, ...



DES INFORMATIONS MÉDICALES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET PRÉVENTION ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE NUMÉRO D'ASSISTANCE

Des infirmières vous informent

- **Inform**er sur la **COVID-19**, les symptômes, les **tests à réaliser** et les **conduites à tenir** en cas de contamination,
- **Accompagner votre parcours de santé** dans le contexte de la COVID-19,
- Rappeler les consignes officielles sur les **gestes barrières** et les **précautions à prendre**,
- En cas de difficultés pour contacter votre médecin traitant, **orienter vers les dispositifs de téléconsultation médicale** existants ou d'urgence,
- ...



Les infirmières vous rappelleront selon vos créneaux de disponibilité, du lundi au vendredi de 9h à 17h, dans la limite de nos capacités en cette période de crise.

Les informations médicales données ne peuvent en aucun cas être considérés comme des consultations médicales ou un encouragement à l'automédication et ils ne remplacent pas le médecin traitant.

Les infirmières peuvent vous orienter vers leur médecin référent médical qui pourra vous rappeler si vous le souhaitez (hors urgence médicale).

Comment accéder au service ?

- Composez le numéro d'accès au service d'assistance.
- Vérification de vos droits.
- Posez votre question au chargé d'assistance.
- Une réponse vous sera apportée dans un délai maximal de 3 jours.